



## Vente maison en indivision

Par **MENNEVAL**, le **30/12/2011** à **15:12**

Bonjour,

Ma maison achete en indivision en indivision en mai 2001 vient d etre vendue....

J'ai vécue 4 ans dedans ensuite je suis partie avec ma fille et je payais un loyer locatif

Mon ex conjoint est reste dedans en payant le credit soit 510 ts les mois...

Il a toujours paye le credit cela fait 10 ans et apporte un apport de 24825 e sur un capital emprunte de 61000 il reste a donne a ce jour 23000 , ce bien a ete vendue 118 000

Question que vais je avoir

J'ai vecue 4 ans avec et j'ai juste paye les frais consommations edf durant 4 ans mais rien apporte

Merci

Par **corimaa**, le **31/12/2011** à **14:41**

Sur le prix de vente, il faudra deduire le restant du, son apport personnel et si le credit est toujours aux deux noms... pas cool pour lui car vous pourriez en demander la moitié

Par **MENNEVAL**, le **31/12/2011** à **14:45**

Merci de votre reponse oui le credit est au deux noms ??? Mais lui me doit il des loyers ????

Par **corimaa**, le **31/12/2011** à **19:16**

oui, si vous allez au fond des choses, il vous doit des loyers d'occupation... mais vous dites vous meme n'avoir jamais contribué à une seule traite de la maison

Par **MENNEVAL**, le **01/01/2012** à **11:24**

Oui mais même si il a payé l'emprunt est aux deux noms et sans moi il n'aurait jamais eu un emprunt ? De mon côté j'étais seule avec ma fille et je ne pouvais pas regler le prêt !!!!

On verra bien mais j'espère avoir quelques choses

Merci votre réponse car je suis perdue

Par **MENNEVAL**, le **01/01/2012** à **11:32**

En defintive si j'ai bien compris je n'ai le droit à rien ?

Par **corimaa**, le **01/01/2012** à **16:23**

non, je n'ai pas dit ça, le credit et la maison est à vos deux noms, vous en etes donc tous deux propriétaires pour des parts differentes. Ce n'est pas à vous de prouver que vous n'avez rien payé, mais à lui d'en apporter la preuve

Ensuite, si vous pretendez lui en avoir donné la moitié en espères, comment pourra-t-il prouver le contraire...

Et oui, il vous doit des indemnités d'occupation, car vous auriez pu le louer et beneficier de la moitié du loyer

Et il a bien fallu votre signature pour la vente de ce bien, donc chez le notaire, exigez que le partage soit fait sur place

Par **corimaa**, le **01/01/2012** à **22:09**

Mais la maison est bien à vos deux noms ? La promesse de vente est signée mais l'acte de vente chez notaire est-il signé aussi ?

Par **MENNEVAL**, le **01/01/2012** à **22:43**

La maison est aux deux noms et non on a signé juste à l'agence immobilière on a signé fin janvier définitivement avec l'acheteur et on doit rester après pourquoi ?

Par **corimaa**, le **02/01/2012** à **11:39**

Pourquoi ? Mais pour refuser de signer l'acte de vente si vous n'êtes pas assurée qu'au moment de la signature vous percevrez votre part.

Vous ferez un calcul des 4 années où vous avez contribué aux charges pendant qu'il payait le crédit, et demanderez une indemnité d'occupation car si vous aviez loué, le loyer aurait payé le crédit pour moitié chacun et qu'aujourd'hui, vous pourriez prétendre à la moitié du prix de vente (déduit de son apport et du restant dû)

Par **MENNEVAL**, le **02/01/2012** à **14:09**

Merci

D'après vous combien puis-je avoir vous semblez vous y connaître ?

Merci encore

Cordialement

Par **corimaa**, le **02/01/2012** à **14:14**

Honnêtement, je ne saurais pas avancer un calcul, trop de choses peuvent rentrer en compte. Mais vous avez le temps de vous rapprocher d'un avocat pour défendre vos droits sur la vente, ça vaudra le coup

Par **MENNEVAL**, le **02/01/2012** à **14:33**

merci encore

Par **MENNEVAL**, le **02/01/2012** à **15:12**

merci encore est que loyer d occupation = 510 diviser par 2 soit 250 euros pour moi ou 510 euros durant 4 ans ?